



ARRETE du **24 OCT. 2019**

modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline

**La directrice générale du Centre national de gestion,**

**Vu** le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 à R.6152-323 ;

**Vu** l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline ;

**Vu** les propositions du vice-président du Conseil d'Etat ;

**Arrête :**

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019 est modifié comme suit :

En application du 1<sup>o</sup> de l'article R. 6152-318 du code de la santé publique, sont nommés en qualité de président et de président suppléant du conseil de discipline, sur proposition du vice-président du Conseil d'Etat :

Président suppléant : Monsieur Florian ROUSSEL, Conseiller d'Etat

Article 2

Le mandat du Président suppléant nommé par le présent arrêté prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

La directrice générale  
du centre national de gestion

Eve Parier